

"10. Pour le soutien et l'encouragement de toute organisation de volontaires.

"20. Pour l'exercice des officiers de la milice ordinaire.

"30. A l'effet que la milice ordinaire ne soit pas appelée par la conscription si ce n'est dans le cas de nécessité."

Cette motion en amendement fut rejetée par 100 contre 41. (Voir Votes et Délibérations de 1867-68, page 361.)

No. 12.—MILICE.

Le 13 mai, M. Cartier fit adopter des résolutions fixant le salaire de l'adjudant-général à \$3,600, au lieu de \$3,000 qui était son salaire antérieurement, celui de chaque député-adjudant-général de chacun des neuf districts militaires à \$1,800 par année. Le 16 mai, M. Bowell proposa pour amendement que le salaire de l'adjudant-général soit fixé à \$3,000 au lieu de \$3,600, et celui de chacun des députés-adjudant-généraux de districts à \$1,200 au lieu de \$1,800.

Le gouvernement fit tous les efforts possibles pour maintenir ces salaires aux taux fixés dans les résolutions, mais cette motion fut emportée malgré le gouvernement par 61 contre 60. (Voir Votes et Délibérations de 1867-68, pages 364 et 391.)

No. 13.—TAXE SUR LE RIZ.

Le riz étant considéré comme un des objets d'une grande nécessité pour les classes pauvres avait toujours été placé sur la liste des articles libres de droits; le 18 mai 1868 cependant, le gouvernement demandait l'assentiment de la Chambre à un bill qui imposait une taxe de 15 par cent sur le riz. M. Blake proposa en amendement "que le riz fut retranché de la liste des articles soumis à un droit de 15 par cent et de le placer dans la liste des articles libres de droit."

Cette proposition fut rejetée par 81 contre 34. (Voir Votes et Délibérations de 1867-68, page 398.)

No. 13 (b).—TAXE SUR LE TABAC CANADIEN.

Le 19 mai 1868, M. Howland demanda l'assentiment de la Chambre à un bill imposant une taxe de 5 cent's sur chaque livre de tabac en feuille de provenance canadienne. M. Godin proposa en amendement "que le bill fut amendé de manière à exempter du paiement de tous droits le tabac en feuille récolté en Canada."